Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'aquaculture est l’instrument de financement et de programmation de la Politique Commune de la Pêche (PCP).

Le nouveau FEAMPA 2021-2027 soutiendra en particulier la **petite pêche côtière** et les navires ne dépassant pas 24 mètres, ainsi que **l’aquaculture** en promouvant la qualité et la valeur ajoutée de ces produits. Il a également pour objectifs de **soutenir l’économie bleue et protéger la biodiversité.**

Le FEAMPA en Normandie

> L’enveloppe financière FEAMPA régionalisée allouée à la Normandie pour la période de programmation 2021-2027 est de :
>
> **26 millions d'€**

Les crédits bénéficient à hauteur de 25 % au secteur de la pêche (6,6 millions €), 35 % à l’aquaculture (9 millions €), 21 % pour la transformation/commercialisation (5,5 millions €), 3% pour la lutte contre les déchets (700 000 €), 10 % pour le développement local mené par les acteurs locaux (2,7 millions €), et 8% de manière transversale en faveur de l’innovation (2,2 millions €).

La Région présente sa nouvelle politique en faveur de la pêche et de l'aquaculture.

Bilan 2014-2020

Bilan Feamp 2014 2020 (Juin 2021)

Aides

Le programme national (PN) FEAMPA 2021-2027 a été approuvé le 28 juin 2022 par la Commission européenne. Le PN ainsi que le document de mise en œuvre (DOMO) précisant les modalités d'intervention en région Normandie sont disponibles ci-dessous. Les dossiers de demande d'aide peuvent être déposés sur aides.normandie.fr.

Exemples de projets